

Réunion de rentrée 2023-2024 Parcours Accès Spécifique Santé (PASS)

Professeur Romuald SEIZEUR

Président du Jury PASS-L.AS

Année universitaire 2024-2025

Le jeudi 29 août 2024



Programme – Jeudi 28 août 2024

13h00 : Mot d'accueil aux étudiants par le Président de l'Université de Bretagne Occidentale - M. P. OLIVARD,

13h15: Accueil des étudiants par la Doyenne de la faculté de Médecine et des Sciences de la Santé - **Pr. B. COCHENER**.

13h30: Présentation du dispositif PASS - **Pr. R. SEIZEUR**.

14H30: Intervention de Cap'Avenir: présentation du service et des ateliers proposés aux étudiants - M. G. UGUEN,

14h45 : Intervention du SUMPSS : présentation du service - **Mme A. UGUEN**.

15h00: Intervention du SUAPS: présentation du service et des activités sportives proposées - Mme N. AUTRET et Mme C. LIDOUREN.

15h15: Présentation du Tutorat Santé Brestois.

15h30 : Présentation de l'Espace Numérique de Travail (ENT) et de ses services aux étudiants - M. D. DEBAIL.

16h45: Communication de l'emploi du temps de la semaine 35 et 36.

Déroulement de l'année

Semestre 1

5 Unités d'Enseignements Tronc Commun + 1 Module de découverte des métiers

Semestre 2

3 UEs Tronc Commun + **1** UE d'Enseignement disciplinaire + **1** Module d'Anglais

PARCOURS Santé

UEs TC + Modules + 1 à 5 UEs Compétence(s) Santé + 1 UE Enseignement disciplinaire

1 à 5 classement(s)

PARCOURS Disciplinaire

UEs TC + Modules + UE Enseignement disciplinaire

Choix d'une UE d'Enseignement disciplinaire

- Les étudiants ont validé un choix d'Unité d'Enseignement disciplinaire, via la plateforme PARCOURSUP.
- Ce choix conditionne leur participation à l'épreuve d'Unité d'Enseignement disciplinaire choisie.
- Il revêt un caractère définitif.
- Il n'est donc pas possible de changer de mineure en cours d'année ou de changer ensuite pour aller en L.AS 2.
- <u>NB</u>: Les étudiants qui suivent la mineure Biotechnologies Santé et Maths/Physique à Quimper ou Brest en distanciels, iront de droit en <u>L.AS 2 à Lorient</u> sous réserve d'avoir validé son parcours disciplinaire.
- Les autres étudiants poursuivront en L.AS 2 de leur mineure à Brest.

Places offertes sélection 2025

Le PASS permet l'accès en :

- Ecole de Sage-Femme / Maïeutique : 12 places
- **UFR Médecine** : 123 places
- **UFR Odontologie** : 19 places en attente de confirmation
- UFR Pharmacie à Rennes : 15 places
- Métiers de la Rééducation
 - Pour la filière Masso-Kinésithérapie : 19 places
 - Pour la filière Psychomotricité : 2 places



Semestre 1

- UE 1 Atomes Biomolécules Génome Bioénergétique Métabolisme (Biochimie) 72 heures
- UE 2 La cellule et les tissus (Biologie) 67 heures
- UE 3a Organisation des appareils et systèmes (Biophysique) 47 heures
- UE 3b Organisation des appareils et systèmes (Physiologie) 20 heures
- UE 4 Evaluation des méthodes d'analyse (Biostatistiques) 28 heures
- UE 7 Santé Humanité Société 58 heures (Contraction de texte unique au semestre 1)
- Module de découverte des métiers : 14 heures

Evaluation du Module de Découverte des Métiers en Santé (MDMS)

- Le module de découverte des métiers fait l'objet d'une évaluation en distanciel via la plateforme Moodle.
- Si l'évaluation n'a pas été faite, l'épreuve sera sur table lors du 1^{er} groupe d'épreuve à la Penfeld.
- En cas de non-validation en <u>SESSION 1</u>, de ce module, l'étudiant ne peut pas être classé sur les formations MMOP/R.

Evaluation de l'item Contraction de Textes

- Cours obligatoire avec contrôle des cartes étudiantes à l'entrée pour tous les groupes.
- B103 couloir kinésithérapie au 1^{er} étage de la Faculté de Médecine et des Sciences de la Santé à Brest / en A033 à Quimper.
- Justification d'absence par e-mail : repositionnement par le Pôle PASS-L.AS dans un autre groupe.
- L'item Contraction de textes (UE 7 SHS) fait l'objet d'une évaluation lors de la 1ère partie des épreuves du premier groupe (décembre 2024).
- En cas de note inférieure à 10/20, en session 1, l'item Contraction de Textes ne fait pas l'objet d'une évaluation lors du dispositif de 2^{nde} chance. L'étudiant est évalué sur une épreuve unique de QCM de l'UE 7. La note alors obtenue remplace les deux notes de l'UE 7 obtenues lors du 1er groupe d'épreuves.

Semestre 2

- UE 5 Anatomie 28 heures
- UE 6 Initiation à la connaissance du médicament (Pharmacologie) 28 heures
- UE 7 Santé Humanité Société 58 heures Hors Contraction de Textes
- 1 à 5 UE(s) Compétence Santé Spécifique à chaque filière
- 1 UE Enseignement disciplinaire 66 heures
- 1 Module d'Anglais 20 heures

UE(s)s Compétences Santé

- UE Compétence Santé Maïeutique 44 heures
- UE Compétence Santé Médecine 45 heures
- UE Compétence Santé Odontologie 43 heures
- UE Compétence Santé Pharmacie 50 heures
- UE Compétence Santé Métiers de la Rééducation 43 heures



Procédure de choix d'une ou plusieurs UE(s) Compétences Santé

- Les étudiants doivent OBLIGATOIREMENT faire le choix de l'Unité ou des Unités d'Enseignement Compétences Santé MMOP/R selon un calendrier et une procédure qui leur seront communiqués par l'Administration à partir du 2ème Semestre.
- Ce choix conditionne leur participation aux épreuves des Unités d'Enseignement Compétences Santé et leur admission aux formations MMOP/R.
- Il revêt un caractère <u>définitif</u>.
- Une note ELIMINATOIRE inférieure à 5/20 est appliquée aux UEs Compétences Santé. Dans ce cas, l'étudiant ne sera pas classé sur la formation santé rattachée à cette filière.

Evaluation du Module d'Anglais

- Le module d'Anglais est dispensé en distanciel via la plateforme Mischool.
- La présentation du module d'anglais et de la plateforme Mischool auront lieu le vendredi 4 octobre de 14h à 16h aux amphi 500 et 600 et retransmis en direct à Quimper.
 - Inscriptions en octobre
 - Ouverture de la plateforme en novembre pour les exercices et le test d'entrainement.
- L'évaluation se déroulera lors de la 2^{nde} partie des épreuves du 1^{er} groupe (avril 2025).

Evaluation de l'UE d'Enseignement Disciplinaire (Mineure)

- Les UEs d'Enseignement disciplinaire font l'objet d'une évaluation au semestre 2.
- Chaque composante définit ses MCCC :
 - Calendrier des évaluations spécifiques à chaque mineure ;
 - Modalités spécifiques à chaque mineure ;
- En cas de note inférieure à 10/20 en 1ère session, à l'UE d'Enseignement Disciplinaire, l'étudiant :
 - ne peut pas être classé sur les formations MMOP/R;
 - n'aura pas validé son parcours disciplinaire ;
 - pourra repasser l'épreuve en session 2 dans les composantes.

13

1^{er} Groupe d'Epreuves – épreuves écrites

- Des épreuves anonymisées seront organisées en <u>décembre</u> 2024 et avril 2025
- Elles portent sur les UEs TC : UE.1, UE.2, UE.3a, UE.3b, UE.4, UE.5, UE.6, UE.7, module d'anglais et les UEs Compétences Santé : MMOP/R.

A l'issue du 1^{er} Groupe d'Epreuves

- Les candidats ayant obtenu des notes supérieures à des seuils définis par le jury sont admis dans les formations de MMOP/R, sans avoir à se présenter aux épreuves du 2nd groupe.
- Le % de ces admis directement ne peut excéder 50 % du nombre de places offertes pour chacune des formations de MMOP/R.
- Les étudiants non admis directement mais ayant obtenu des notes supérieures à un seuil défini par le jury, doivent se présenter aux épreuves du 2nd groupe.

Publication Avant Choix : 3 types de résultats possibles :

- Admis/Admissible : le candidat est « Grand Admis »,
- Autorisé à poursuivre au 2nd groupe d'épreuves
- Exclu : le candidat est exclu du Parcours Santé.

2nd Groupe d'Epreuves : épreuves orales

- Les épreuves du 2nd groupe sont constituées de deux épreuves orales, d'une durée de 10 minutes chacune
 - > 10 minutes : Analyse et présentation d'un document (temps de préparation de 30 minutes accordé avant l'épreuve) ;
 - > 10 minutes : Analyse et Discussion d'une problématique complexe.
- A l'issue du 2nd groupe d'épreuves, le jury établit, par ordre de mérite, la liste des candidats admis pour chaque formation de MMOP/R.

Validation du Parcours disciplinaire

- Une <u>moyenne générale</u> supérieure ou égale à 10/20 (UEs de Tronc Commun + UE Enseignement Disciplinaire + module d'anglais)
- ET une note supérieure ou égale à 10/20 à l'UE Enseignement Disciplinaire
- ET la validation du module de découverte des métiers en santé
- Valide son Parcours disciplinaire = validation des 60 ects, en lien avec l'UE ED suivie.
- Cette validation permet une <u>poursuite d'étude en L.AS 2</u> en lien avec l'UE Disciplinaire.
- Pour rappel, il ne sera pas possible d'aller en Licence 2 qui ne correspond pas avec votre mineure.

- Non-validation des 60 ECTS du parcours disciplinaire
- et/ou note < 10/20 à la moyenne générale
- et/ou Non-validation module MDMS



PARCOURSUP Licence 1, autres...

Dispositif Seconde Chance

Le dispositif de 2nd chance a pour <u>unique objectif de valider le parcours disciplinaire</u> mais <u>ne</u> donne aucun accès aux formations <u>MMOP/R</u>.

- Non-validation des 60 ECTS du parcours disciplinaire
- et/ou note < 10/20 à la moyenne générale
- et/ou non-validation module MDMS

Choix d'une ou plusieurs UEs du parcours disciplinaire



Accès aux épreuves de seconde chance

- Validation possible du parcours disciplinaire
- Note la plus favorable à l'étudiant retenue entre session 1 et 2^{nde} chance.

Généralités

Voie de communication

Consulter régulièrement votre boîte mail ENT! Toutes les informations transitent par ici.

Voie Internet

Site de l' UBO: www.univ-brest.fr

Site de l'UFR Médecine : www.univ-brest.fr/medecine

<u>L'Intranet</u> est à consulter à partir du site internet avec des documents déposés tout au long de l'année, ainsi que la

Foire Aux Questions.

Président DE JURY : Pr. Romuald Seizeur

Pôle PASS-L.AS

contact: scolarite.pass@univ-brest.fr

Responsable de Scolarité : Mme Solenn Têtu et son équipe de gestionnaires de scolarités

Référent Amphi 500 et 600 - Brest: M. Philippe GOUTORBE

Référent Salle A033 - Quimper: M. Kévin DENNIEL

Horaires d'ouverture : 9h00 – 12h00



Bonne utilisation de la messagerie

- Formuler correctement sa demande en indiquant son nom, prénom, numéro étudiant
- Attention à la sur sollicitation du service de scolarité : plus de 1000 étudiants avec les L.AS.
- Vous êtes responsable de votre scolarité, il est préférable d'échanger avec vous étudiant sur des modalités pratiques ou administratives plutôt que vos parents par e-mail ou téléphone.
- Nous ne répondrons qu'aux e-mails de votre messagerie ENT UBO et non de votre messagerie personnelle, une fois que nous aurons finit toutes les Inscriptions Administratives en contrôlant vos pièces justificatives.
- Vos cartes étudiantes vous seront remises le mois prochain, vous recevrez un e-mail avec une date de convocation.
- Si vous perdez votre carte étudiante durant l'année, télécharger le formulaire de perte sur l'Intranet, à transmettre par e-mail.

L'ADMINISTRATION est tenue de vous répondre dans les meilleurs délais possibles et au plus tard sous 2 mois si la demande doit donner lieu à une réponse.

Questions diverses

